SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE LA BRENNE
Département de l'Indre

Liste des délibérations de la séance du 3 juin 2026

Numéro délibération	Objet de la délibération
	PV Installation du Comité syndical
2026 28	Détermination du nombre de membres du Bureau du Syndicat mixte du PNR Brenne
2026 29	Installation du Comité Syndical
2026 30	Lecture de la Charte de l'élu local
2026 31	Délégations au Président du Syndicat mixte du PNR Brenne
2026 32	Renouvellement emploi contractuel Plateforme Rénovation énergétique Maison Rénovation

Parc naturel régional de la Brenne

Une autre vie s'invente ici

Nombre de membres en exercice :	**82**
Nombre de membres présents :	**79**
Nombre de membres représentés :	**1**
Date de convocation :	**11/05/2026**

Azay-le-Ferron
Bélâbre
Le Blanc
Chalais
Chazelet
Chitray
Ciron
Concremiers
Douadic
Fontgombault
Ingrandes
Lignac
Lingé
Luant
Lurais
Lureuil
Luzeret
Martizay
Mauvières
Méobecq
Mérigny
Mézières-en-Brenne
Migné
Néons-sur-Creuse
Neuillay-les-Bois
Nuret-le-Ferron
Obterre
Oulches
Paulnay
La Pérouille
Pouligny-Saint-Pierre
Preuilly-la-Ville
Prissac
Rivarennes
Rosnay
Ruffec-le-Château
Sacierges-Saint-Martin
Saint-Aigny
Saint-Civran
Saint-Gaultier
Sainte-Gemme
Saint-Hilaire-sur-Benaize
Saint-Michel-en-Brenne
Saulnay
Sauzelles
Thenay
Tilly
Tournon-Saint-Martin
Vendœuvres
Vigoux
Villiers

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt six, le trois juin, le Comité syndical dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Rosnay, sous la présidence de Patrice BOIRON.

Membres votants présents :

Mesdames BARRAL Annie, BENARBANE Elisabeth, BILLARD Sandrine, BIZET Marianne, BOUGON Laure, CARTIER Judith, CHAGNON Cathy, CHAMPION Sylvie, CONFOLANT Nathalie, CORBEAU Nathalie, DAUBORD Julie, DEJOIE Christine, DIEUZE Françoise, DUBRAC Elisabeth, DURAND Sandrine, FOUCHET Mathilde, GIRAUDON Isabelle, GLEMET Marie-Luce, LACOU Lydie, LAROCHE Jacqueline, LAVAUD Dominique, LEVRAULT Anne-Lise, MASSET Soline, NATUREL Marie-Paule, PERCHEZ Sylvie, PETIT Karine, PIPEREAU Brigitte, RAOUI Christelle, SCHERRER Hélène, SERVAN Elodie, TARDY Dominique, TOUPET Florine, VAN MAERCKEN Catherine, WUNSCH Mylène.

Messieurs BELLIN Mathieu, BERNARD Thierry, BERNARD Frédéric, BLANCHET Régis, BLONDEAU Gérard, BOIREAU Jean-Robert, BOIRON Patrice, BOUCHERAT Benjamin, BOUE Dominique, BOUTIN Jean-Hugues, BUGEAUD Jean-Paul, CAILLAUD Stéphane, CONFOLANT Cyril, DARNAULT Joël, DODY Joël, D'OIRON Antoine-Henry, DUBUS Anthony, DUVAL Thibault, FIRMIN Karl, GODET Jérémie, GOURLAY Philippe, GREGOIRE Thierry, GRELLIER Nicolas, HERVO Dominique, JOUOT Hubert, JUBERT Christophe, LAVILLONNIERE Romain, LOMBARD Romain, MARLARD Christophe, MAYAUD Gérard, MERCIER Jean-François, MERIOT Claude, MOULENE Alain, MULTON Jean-Michel, PARRINGTON Matthew, PASCAL David, PICOT Franck, PLANTUREUX Jean-Christophe, ROUX Patrick, SCHMITT Jean-Marc, TELLIER Jérôme, TETU Patrick, VANDAELE Christophe, VERLEY Edouard, VINCENT Bruno.

Pouvoirs :
Monsieur COSSON Pascal en l'absence de Monsieur LECOMTE André à Monsieur JUBERT Christophe

Membres suppléants présents :

Mesdames AUCLAIR Morgane, BOELY Camille, BOUCHE Christelle, BRUNET Marinette, CAVALLERO-PELLERIN Florence, HECK Marie, HOCHARD Muriel, JACQUET Amélie, KLAJNBAUM Martine, MELINAND Johanna, PACHAUD Manon, PANDO Patricia, SABOURIN Geneviève, SIMOULIN Emmanuelle, SOULAS Jeanne.

Messieurs ALLAIRE Bruno, ARDIBUS Jérôme, CHAMPIGNY Hubert, CHAUSSEBOURG Alain, CONFOLANT David, COTINAT Philippe, DARRIET Jacques, DELORME Julien, FALQUIER Walter, GABILLAUD Morgan, LEMAIGRE Patrick, LEONARD Gilles, MORIN Arnaud, MOYRAND Emmanuel, PEUDPIECE Hervé, PIERRON François, PIERRON Louis, ROFFET Olivier, SIMONNET Bernard, VENDROUX Bruno, VIAUVY Estéban.

Étaient excusés :

Mesdames JEANNETON Brigitte,LOMBARD Nathalie.

Messieurs BALICHARD Mathieu, COSSON Pascal, LECOMTE André, WILLIAMS Richard.

Assistaient en outre à la réunion :

Mme BOIRON Pascale, Neuillay-les-Bois
Mme CARADEC Marianne, Chargée de mission PNR
Mme CHANCEL Géraldine, Chargée de mission PNR
Mme CHOLLET Louise, Chargée de mission PNR
Mme COIGNET Aurore, Chargée de mission PNR
Mme DEBERGE Christine, Secrétaire PNR
Mme DELZOR Aurélie, Chargée de mission PNR
Mme DENIS Charline, Chargée de mission PNR
Mme DUMANS Amélie, Le Blanc
Mme GAGNOT Cécile, Initiative Brenne
Mme GILLARD Geneviève, Sainte-Gemme
Mme GILLET Claudine, Le Blanc
Mme GIRAUD Dominique, Neuillay-les-Bois
Mme LAVAUD Stéphanie, Secrétaire PNR
Mme MOURGUIART Charline, DDT
Mme RAYNAUD Aurélie, Chargée de mission PNR
Mme REY Océane, Chargée de mission PNR
Mme RICHARD Isabelle, Secrétaire PNR
Mme RIET Colette, Neuillay-les-Bois
Mme SAUDRAIS Stéphanie, Chargée de mission PNR
Mme SAURET Estelle, Chargée de mission PNR
Mme SIGAL Magali, Conseil de développement
Mme TISSIER Martine, La Nouvelle République
Mme TURQUOIS Nolwenn, Chargée de mission PNR
Mme VENAULT Gwenola, Secrétaire PNR

Mme VIAUD Christelle, Chargée de mission PNR

M. BENARROUS Renaud, Chargé de mission PNR
M. CAMUS Jean-Louis, Destination Brenne
M. DEMIOT Philippe,
M. HOUSSIN Patrice, Lureuil
M. LALANGE Sébastien, Directeur adjoint PNR
M. LAROCHE Laurent, Président sortant PNR
M. LEGRIS Théo, DDT
M. LEROY Guy, Directeur PNR
M. MARIAU Alexandre, Chargé de mission PNR
M. MEUNIER Daniel, CPIE
M. PELLE Benoît, Chargé de mission PNR
M. PETIT Jean-Philippe, Sainte-Gemme
M. PINET François, Chargé de mission PNR
M. RAVERDY Simon, Chargé de mission PNR
M. RIET Serge, Neuillay-les-Bois
M. RIGAUD Sébastien, Chargé de mission PNR
M. SAURET Vincent, Chargé de mission PNR
M. TOUZET Gilles, Prissac

Etaient en outre excusés :

M. VANDERERVEN Rik, DDT

DEPARTEMENT DE L'INDRE

ARRONDISSEMENT DU BLANC

PROCES VERBAL
de l'élection du Président,
des deux Vice-Présidents,
des membres du Bureau.

SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE LA BRENNE

Nombre de membres dont le Comité Syndical est composé : 82

Nombre de membres qui ont pris part à la séance : 79

Nombre de procurations : 1

Date de convocation : 29 mai 2026

L'an deux mille vingt six, le trois juin, à dix-huit heures, les conseillers syndicaux dûment convoqués le 29 mai 2026, se sont réunis salle des fêtes de Rosnay.

Etaient présents les délégués suivants :
Mesdames BARRAL Annie, BENARBANE Elisabeth, BILLARD Sandrine, BIZET Marianne, BOUGON Laure, CARTIER Judith, CHAGNON Cathy, CHAMPION Sylvie, CONFOLANT Nathalie, CORBEAU Nathalie, DAUBORD Julie, DEJOIE Christine, DIEUZE Françoise, DUBRAC Elisabeth, DURAND Sandrine, FOUCHET Mathilde, GIRAUDON Isabelle, GLEMET Marie-Luce, LACOU Lydie, LAROCHE Jacqueline, LAVAUD Dominique, LEVRAULT Anne-Lise, MASSET Soline, NATUREL Marie-Paule, PERCHEZ Sylvie, PETIT Karine, PIPEREAU Brigitte, RAOUI Christelle, SCHERRER Hélène, SERVAN Elodie, TARDY Dominique, TOUPET Florine, VAN MAERCKEN Catherine, WUNSCH Mylène.

Messieurs BELLIN Mathieu, BERNARD Thierry, BERNARD Frédéric, BLANCHET Régis, BLONDEAU Gérard, BOIREAU Jean-Robert, BOIRON Patrice, BOUCHERAT Benjamin, BOUE Dominique, BOUTIN Jean-Hugues, BUGEAUD Jean-Paul, CAILLAUD Stéphane, CONFOLANT Cyril, DARNAULT Joël, DODY Joël, D'OIRON Antoine-Henry, DUBUS Anthony, DUVAL Thibault, FIRMIN Karl, GODET Jérémie, GOURLAY Philippe, GREGOIRE Thierry, GRELLIER Nicolas, HERVO Dominique, JOUOT Hubert, JUBERT Christophe, LAVILLONNIERE Romain, LOMBARD Romain, MARLARD Christophe, MAYAUD Gérard, MERCIER Jean-François, MERIOT Claude, MOULENE Alain, MULTON Jean-Michel, PARRINGTON Matthew, PASCAL David, PICOT Franck, PLANTUREUX Jean-Christophe, ROUX Patrick, SCHMITT Jean-Marc, TELLIER Jérôme, TETU Patrick, VANDAELE Christophe, VERLEY Edouard, VINCENT Bruno.

Pouvoirs :
Monsieur COSSON Pascal en l'absence de Monsieur LECOMTE André à Monsieur JUBERT Christophe

La réunion a été ouverte sous la Présidence de Monsieur Gérard MAYAUD le plus âgé des membres du Comité Syndical.

Les deux plus jeunes des membres présents du Conseil Communautaire étant Mme Julie DAUBORD et Mme Soline MASSET,
elles sont désignées secrétaires de séance.

Le Comité Syndical décide de procéder à l'élection du Président.

ELECTION DU PRESIDENT

Le Comité est invité à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection du Président ainsi que le prévoit le Code Général des Collectivités Territoriales (article L. 2122-7, L 2122-8 et L5211-10).

1er tour de scrutin

Votants : 80 Bulletins blancs et nuls : 1 Suffrages exprimés : 79 Majorité absolue : 40

ONT OBTENU :
M - BOIRON Patrice 66 voix
MME - TOUPET Florine 13 voix

M BOIRON Patrice,
Ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Président et a été immédiatement installé.

Le Comité Syndical décide de procéder, conformément à ses statuts, à l'élection des deux vice-présidents selon l'article L 5211-10 du CGCT.

ELECTION DU PREMIER VICE-PRESIDENT

1er tour de scrutin

Votants : 80 Bulletins blancs et nuls : 8 Suffrages exprimés : 72 Majorité absolue : 37

ONT OBTENU :
Mme Nathalie CORBEAU 72 voix

Mme Nathalie CORBEAU,
Ayant obtenu la majorité absolue a été proclamée Vice-Présidente et a été immédiatement installée.

ELECTION DU DEUXIEME VICE-PRESIDENT

1er tour de scrutin

Votants : 80 Bulletins blancs et nuls : 21 Suffrages exprimés : 59 Majorité absolue : 30

ONT OBTENU :
M Jérémie GODET - 59 voix

M Jérémie GODET
Ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Vice-Président et a été immédiatement installé.

ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU

Pour l'élection des membres du Bureau, il est procédé à un vote à partir d'une liste de candidats proposée par le Président, respectant les règles de composition conformément aux statuts du syndicat et à la délibération prise ce jour fixant le nombre de membres à 29.

Votants : 80 Bulletins blancs et nuls : 2 Suffrages exprimés : 78 Majorité absolue : 40

ONT OBTENU :

Conseillers Régionaux
BOUE Dominique 78 voix
FOUCHET Mathilde 78 voix
GODET Jérémie 78 voix
ROULLET Dominique 78 voix

Conseillers Départementaux
BLONDEAU Gérard 78 voix
CORBEAU Nathalie 78 voix
LACOU Lydie 78 voix
MAYAUD Gérard 78 voix

Représentants des Communautés de Communes
MERIOT Claude 78 voix
JUBERT Christophe 78 voix
GOURLAY Philippe 78 voix
BOIRON Patrice 78 voix

Représentants des Communes
BILLARD Sandrine 78 voix
CAILLAUD Stéphane 78 voix
CARTIER Judith 78 voix
CHAGNON Cathy 78 voix
DEJOIE Christine 78 voix
DODY Joël 78 voix
GIRAUDON Isabelle 77 voix
HERVO Dominique 78 voix
JOUOT Hubert 78 voix
DUVAL Thibault 1 voix
NATUREL Marie Paule 2 voix
CONFOLANT Cyril 1 voix
TOUPET Lorine 1 voix
LOMBARD Romain 78 voix
MOULENE Alain 77 voix
PETIT Karine 78 voix
PERCHEZ Sylvie 75 voix
PIPEREAU Brigitte 78 voix
PLANTUREUX Jean-Christophe 78 voix
RAOUI Christelle 78 voix
VANDAELE Christophe 78 voix

Les 29 membres ayant obtenu la majorité absolue ont été proclamés élus membres du bureau et ont été immédiatement installés.

OBSERVATIONS ET RECLAMATIONS

Néant

SIGNATURES DES MEMBRES PRESENTS

Le Doyen d'âge



Le Président,



Les Assesseurs



2026.28

DETERMINATION DU NOMBRE DE MEMBRES DU BUREAU ET ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU

Le Président rappelle au Comité syndical que L'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que « le bureau de l'établissement public de coopération intercommunale est composé du président, d'un ou plusieurs vice-présidents et, éventuellement, d'un ou de plusieurs autres membres. Par ailleurs, les statuts du Syndicat Mixte prévoient que le « Bureau est composé d'au moins 24 membres comprenant le Président et deux vice-présidents... ». De plus le Bureau est également composé de 4 représentants de la Région, 4 représentants du Département de l'Indre et les représentants des 4 communautés de communes adhérentes.

Le Président propose au Comité syndical de nommer 29 membres au Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional de la Brenne.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical :

- accepte la proposition du Président et nomme 29 membres pour siéger au Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional de la Brenne.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme.

Le Président,

SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL RÉGIONAL DE LA BRENNE
LE BOUCHET
36300
ROSNAY

Patrice BOIRON

Reçu en Sous-Préfecture, le 10 JUIN 2026

Affiché, le 10 JUIN 2026

Certifié exécutoire,
Le Président,

SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL RÉGIONAL DE LA BRENNE
LE BOUCHET
36300
ROSNAY

2026.29

ELECTION DU PRESIDENT DU NOUVEAU COMITE SYNDICAL

Monsieur Gérard MAYAUD, en sa qualité de doyen de l'assemblée a donc été amené à présider les opérations de vote relatives à l'élection du président du Syndicat mixte du Parc naturel régional de la Brenne.
Il a été procédé à l'appel des candidatures.
Monsieur Patrice BOIRON et Madame Florine TOUPET se sont déclarés candidats à la présidence du Syndicat mixte du Parc naturel régional de la Brenne.
Monsieur Gérard MAYAUD, doyen du Comité syndical, a rappelé que l'élection du président du syndicat s'effectue, en application des dispositions de l'article L. 2122-7 du CGCT relatif aux modalités d'élection du maire, applicables par renvoi de l'article L. 5211-2 du CGCT, au scrutin secret et à la majorité absolue, si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative, étant précisé qu'en cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats est déclaré élu.

Il a été procédé, dans ce cadre-là et selon ces modalités, aux opérations de vote, dont les résultats figurent au procès-verbal d'élection.

A l'issue des opérations électorales, Monsieur Patrice BOIRON a été déclaré élu Président du Syndicat mixte du Parc naturel régional de la Brenne.

Le Comité syndical,
Après le bon déroulé des opérations de vote et compte tenu des résultats du scrutin, comptabilise 66 suffrages exprimés pour Monsieur BOIRON et 13 suffrages exprimés pour Madame TOUPET.

Proclame Monsieur BOIRON, Président du Syndicat mixte et le déclare installé.

Autorise Monsieur BOIRON, le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

ELECTION DES VICE-PRESIDENTS

Le Président a rappelé que les dispositions de l'article L. 5211-2 du CGCT renvoient aux dispositions relatives à l'élection du maire et des adjoints, s'agissant de l'élection des vice-présidents du comité syndical.

Le Comité syndical,
Après le bon déroulé des opérations de vote et compte tenu des résultats du scrutin,
comptabilise :
Pour le poste de 1er vice-président :
72 suffrages exprimés pour Madame Nathalie CORBEAU, 8 bulletins blancs et nuls
Pour le poste de 2ème vice-président :
59 suffrages exprimés pour Monsieur Jérémie GODET, 21 bulletins blancs et nuls

Proclame les délégués syndicaux suivants élus :
Madame Nathalie CORBEAU en qualité de 1ère Vice-Présidente
Monsieur Jérémie GODET en qualité de 2ème Vice-Président

Installe lesdits délégués élus en qualité de vice-présidents dans l'ordre du tableau tel que susvisé

ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU

Pour l'élection des membres du Bureau, il est procédé à un vote à partir d'une liste de candidats proposée par le Président, respectant les règles de composition conformément aux statuts du Syndicat mixte et à la délibération prise ce jour fixant le nombre de membres à 29.

Ont obtenu :

Conseillers Régionaux

BOUE Dominique 78 voix
FOUCHET Mathilde 78 voix
GODET Jérémie 78 voix
ROULLET Dominique 78 voix

Conseillers Départementaux

BLONDEAU Gérard 78 voix
CORBEAU Nathalie 78 voix
LACOU Lydie 78 voix
MAYAUD Gérard 78 voix

Représentants des Communautés de Communes

MERIOT Claude 78 voix
JUBERT Christophe 78 voix
GOURLAY Philippe 78 voix
BOIRON Patrice 78 voix

Représentants des Communes

BILLARD Sandrine 78 voix
CAILLAUD Stéphane 78 voix
CARTIER Judith 78 voix
CHAGNON Cathy 78 voix
DEJOIE Christine 78 voix
DODY Joël 78 voix
GIRAUDON Isabelle 77 voix
HERVO Dominique 78 voix
JOUOT Hubert 78 voix
DUVAL Thibault 1 voix
NATUREL Marie-Paule 2 voix
CONFOLANT Cyril 1 voix
TOUPET Florine 1 voix
LOMBARD Romain 78 voix
MOULENE Alain 77 voix
PETIT Karine 78 voix
PERCHEZ Sylvie 75 voix
PIPEREAU Brigitte 78 voix
PLANTUREUX Jean-Christophe 78 voix
RAOUI Christelle 78 voix
VANDAELE Christophe 78 voix

Les 29 membres ayant obtenu la majorité absolue (40 voix) ont été proclamés élus membres du Bureau du Syndicat mixte et ont été immédiatement installés.

Le Comité syndical autorise Monsieur le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme.

Le Président,

Patrice BOIRON

Reçu en Sous-Préfecture, le 10 JUIN 2026

Affiché, le 10 JUIN 2026

Certifié exécutoire,
Le Président,

2026.30

Le Président du Syndicat mixte du Parc naturel régional de la Brenne a rappelé au Comité syndical que conformément aux dispositions de l'article L. 5211-6 du CGCT, lors de la première réunion du Comité syndical, immédiatement après l'élection du Président, des vice-présidents et des autres membres du Bureau - élections auxquelles il a été procédé- il lui appartient de donner lecture de la Charte de l'élu local prévue à l'article L.1111-1-1.

- Lecture a ainsi été donnée de la Charte de l'élu local.

Le Président a rappelé que cette Charte vise avant tout, de manière symbolique, à manifester l'attachement aux valeurs éthiques et au respect de l'intérêt public consubstantiel à l'engagement dans l'exercice de fonctions électives. La Charte rappelle les principes élémentaires (tels que les obligations de dignité, de probité et d'impartialité rappelées par la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique) mais prescrit également des règles de comportement dans certaines situations problématiques (par exemple, une situation de conflits d'intérêts). Enfin, le Président a précisé que la Charte de l'élu local n'a pas vocation à ajouter de nouvelles normes ou obligations juridiques, mais est d'abord et avant là pour rappeler solennellement des grands principes lors de l'installation d'une assemblée locale nouvellement élue.

- Un exemplaire de la Charte de l'élu local a été distribué à l'ensemble des conseillers communautaires, de même qu'une copie de certaines dispositions du CGCT.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme.

Le Président,

SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL RÉGIONAL DE LA BRENNE
LE BOUCHET
36300
ROSNAY

Patrice BOIRON

Reçu en Préfecture, le 10 JUIN 2026

Affiché, le 10 JUIN 2026

Certifié exécutoire,

Le Président

SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL RÉGIONAL DE LA BRENNE
LE BOUCHET
36300
ROSNAY

2026.31

DELEGATIONS AU PRESIDENT

Selon les articles L.2122-22, L.2122-23, L.5211-1, L.5211-2, L.5211-9 et L.5211-10 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante d'un établissement public de coopération intercommunale peut déléguer une partie de ses compétences à son président à l'exception de celles visées à l'article L.5211-10

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accorder au Président les délégations suivantes :

- de procéder, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements dans la limite du montant inscrit chaque année aux budgets de la collectivité, dans la limite de deux millions d'euros, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts (renégociation et/ou remboursement anticipé des emprunts en cours, selon les termes convenus avec les établissements prêteurs), y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change et de passer à cet effet les actes nécessaires ;

- de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

- de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférant ;

- de créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services ;

- de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;

- de réaliser les lignes de trésorerie sur la base du montant maximum d'un million d'euros ;

- d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

- de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € ;

- d'intenter au nom du Syndicat mixte du Parc naturel régional de la Brenne les actions en justice ou de défendre le Syndicat mixte du Parc naturel régional de la Brenne dans les actions intentées contre lui, dans les cas définis par le Comité syndical ;

- de décider de la conclusion (baux pris ou consentis) et de la révision du louage de biens immobiliers bâtis ou non pour une durée n'excédant pas douze ans ;

- de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés de la collectivité ;

- d'autoriser, au nom du Syndicat mixte du Parc naturel régional de la Brenne, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;

- de demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le Comité syndical, l'attribution de subventions ;

- procéder, pour les opérations poursuivies pour le compte du Syndicat mixte du Parc naturel régional de la Brenne, au dépôt des demandes d'autorisation d'urbanisme (permis de construire, permis d'aménager, permis de démolir, déclarations préalables, certifications d'urbanisme, les autorisations de défrichement, les autorisations et déclarations faites au titre de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement) ;

- ➔ de prendre toute disposition et approuver les conventions, contrats ou chartes ne relevant pas du champ de la commande publique et intéressant les domaines de compétences du Syndicat mixte du Parc naturel régional de la Brenne que celles-ci aient une incidence financière d'un montant inférieur à 5 000 € hors taxes pour la durée totale de la convention ou qu'elles n'en aient pas ;

- ➔ d'autoriser le Président à signer les pièces à intervenir.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme.

Le Président,

SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL RÉGIONAL DE LA BRENNE
LE BOUCHET
36300
ROSNAY

Patrice BOIRON

Reçu en Préfecture, le 10 JUIN 2026

Affiché, le 10 JUIN 2026

Certifié exécutoire,

Le Président,

SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL RÉGIONAL DE LA BRENNE
LE BOUCHET
36300
ROSNAY

2026.32

DELIBERATION PORTANT RENOUVELLEMENT D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR MENER A BIEN UN PROJET

ETABLI EN APPLICATION DES ARTICLES L.332-24, 332-25 et 332-26 DU CODE GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE

Le Président rappelle au Comité syndical qu'un emploi non permanent à temps complet a été créé par délibération du 8 juin 2023 afin de mener à bien le Projet de Plateforme territoriale de rénovation énergétique de la Maison de la Rénovation du Parc naturel régional de la Brenne.

Considérant qu'il convient de continuer cette mission, Monsieur le Président propose aux membres du Comité syndical de prolonger le contrat de travail avec l'agent en poste pour la période du 19 juin 2026 au 18 juin 2027. Il sera rémunéré sur la base de l'indice majoré 468 de la Fonction publique territoriale.

Le Président rappelle au Comité syndical que ses missions restent inchangées.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical :

- décide de renouveler l'emploi non permanent à temps complet pour coordonner et animer le Projet de Plateforme territoriale de rénovation énergétique de la Maison de la Rénovation du Parc naturel régional de la Brenne dans les conditions qui précèdent,

- Charge le Président de signer l'avenant au contrat de travail avec l'agent recruté.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme.

Le Président,

SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL RÉGIONAL DE LA BRENNE
LE BOUCHET
36300
ROSNAY

Patrice BOIRON

Reçu en Sous-Préfecture, le 10 JUIN 2026

Affiché, le 10 JUIN 2026

Certifié exécutoire,
Le Président,

SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL RÉGIONAL DE LA BRENNE
LE BOUCHET
36300
ROSNAY